



GRILLE TARIFAIRE SELON LA DELIBERATION DE PRE-BOCAGE INTERCOM DU 20 DECEMBRE 2017 POUR L'ANNEE 2018

PARTICULIERS - REOM 2018	
Part Fixe	Part Variable
143 €	0,0113 €/L

PROFESSIONNELS - REOM 2018	
Part Fixe	Part Variable
124 €	0,0159 €/L

Option Déchets Verts 2018	
Amayé-sur-Seulles	3,16 €
Le Locheur, Missy, Noyers-Bocage et Tournay-sur-Odon, communes déléguées de Val d'Arry	6,44 €

MODALITES DE FACTURATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, les modalités de facturation évoluent :

La facture d'acompte (juin 2018) est composée de 50 % de la part fixe + la dotation de sacs effectivement prise. La facture de solde est composée de 50 % de la part fixe + les sacs pris après la première facturation.

RAPPEL IMPORTANT DE LA TRESORERIE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE

Paiement par TIP SEPA -> le talon en bas de votre facture

- Par prélèvement :

Datez et signez le talon détachable TIP SEPA ci-dessous,

Si vos coordonnées bancaires ne sont pas indiquées sur le talon, joignez impérativement un RIB.

Aucune photocopie de talon ne peut être acceptée. Le talon ne doit avoir subi aucune modification (rature, découpage, ...).

Adressez votre paiement au Centre d'encaissement de Créteil à l'aide de l'enveloppe jointe.

- Par chèque bancaire :

Établissez votre chèque à l'ordre du Trésor Public, joignez l'original du talon ci-dessous sans le signer et adressez votre paiement au Centre d'encaissement de Créteil à l'aide de l'enveloppe jointe.

Aucun chèque sans talon ne peut être accepté ni au Centre d'encaissement de Créteil, ni aux guichets de la Trésorerie. Le talon ne doit avoir subi aucune modification (rature, découpage, ...)

INFORMATION TONNAGES

Evolution des tonnages entre 2016 et 2017		2016	2017	Evolution 2017/2016	kg/hab/an 2017 (*)	Commentaires
Collecte des ordures ménagères	Pré-Bocage	3 527,58	3 404,92	-3,48%	135,0	Maintien des tonnages = maîtrise des coûts de traitement
	Secteur ex-VBI	1 913,46	1 780,77	-6,93%	140,1	
	Secteur ex-ACI	1 614,12	1 624,15	0,62%	129,9	
Tri sélectif	Verre	1150,50	1006,20	-12,54%	39,9	Diminution des tonnages = diminution des recettes
	Monoflux	1169,30	1196,66	2,34%	47,5	
	Pré-Bocage	2 319,8	2 202,86	-5,04%	87,4	
	Secteur ex-VBI	1 236,96	1 127,75	-8,83%	88,7	
	Secteur ex-ACI	1 082,83	1 075,11	-0,71%	86,0	
Déchèterie Maisoncelles-Pelvey		6 819,48	6 978,82	2,34%	276,8	Augmentation des tonnages = au global maîtrise des coûts sauf concernant les déchets verts
Déchèterie Livry Caumont-sur-Aure		1 559,48	1 610,18	3,25%	63,9	
Autres bennes déchets verts		579,20	647,28	11,75%	25,7	
Total tous déchets		14 818,78	14 844,05	0,17%	588,7	La redevance incitative couvre la différence entre les coûts de collecte et de traitement des déchets et les recettes liées à certains flux comme les recyclables. Il faut renforcer notre vigilance sur les gestes de tri

DECHETERIE - LES CARTES D'ACCES ARRIVENT DANS LE PRE-BOCAGE

UNE CARTE D'ACCES ?

Les cartes d'accès permettent à la communauté de communes de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans ses 2 déchèteries, ainsi que de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers.

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCES ?

Tout administré doit être déclaré pour la redevance incitative comme particulier ou comme professionnel pour pouvoir accéder aux déchèteries de Pré-Bocage Intercom.

Vous êtes un particulier ou un professionnel déclaré et arrivé sur le territoire avant le 15 février 2018, retirez votre carte d'accès pucée dans la mairie de votre commune historique.

Si vous êtes arrivés après le 15 février 2018, votre carte d'accès est disponible au service de la redevance incitative de Pré-Bocage Intercom en prenant rendez-vous au :
02 31 77 12 36 / ri@pbi14.fr.

VOUS ETES EN POSSESSION DE VOTRE CARTE D'ACCES :

- 1/ Vous présentez votre carte d'accès à la borne avant tout déchargement ;
- 2/ La borne enregistre vos nom, commune et catégorie (particulier, professionnel) ;
- 3/ Précisez le type de déchets que vous apportez aux gardiens qui vous accueilleront.



Pour les particuliers

1 Carte par foyer

Pour les professionnels

1 Carte par professionnel



QUELQUES REGLES EN DECHETERIE

Pour accéder à la déchèterie, munissez-vous de votre carte d'accès. Afin de faciliter votre passage, n'hésitez pas à trier vos déchets par type dans votre véhicule.

En cas de difficulté pour trier vos déchets, adressez-vous au gardien qui saura vous orienter.

Respectez le sens de circulation et stationnez correctement pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchèterie.

Déchargez rapidement en respectant les consignes de sécurité (ne pas descendre dans les bennes, ne pas enlever les garde-corps, les enfants et animaux doivent rester dans les véhicules).

Respectez la propreté du site.

Respectez le gardien et ses consignes : il est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériau.

Les gardiens sont là pour vous orienter, vous informer et vous conseiller. Ils ne sont pas là pour vider votre véhicule ou remorque. Pour le port de charge lourde venez accompagné d'une tierce personne pour vous aider.

En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités
dans le respect de l'environnement.

DEMENAGEMENT, PERTE, VOL ... ?

Tout changement de situation doit être impérativement signalé à la communauté de communes au service de la redevance incitative dans les meilleurs délais.

Nous nous chargerons de vous informer de la démarche à suivre en fonction de votre demande.

En cas de perte ou de vol, la réédition d'une carte d'accès vous sera facturée 15 €.

Retrouvez toutes les informations sur www.prebocageintercom.fr